



# BULLETIN D'ADHÉSION - ANNÉE 2025

**DATE LIMITE : 30 JUIN 2025**

## ~ ADHÉRENT ~

Nom et Prénom : ..... Matricule : .....

Date de naissance : .....

Service : .....

Statut :  Stagiaire  Titulaire  Contractuel de + de 6 mois  Retraité(e)

Position administrative :  Activité  Maladie/AT  Maternité  Congé parental

Adresse : .....

.....

E-mail : .....@..... Portable : .....

Situation familiale :  Célibataire  Union libre  Pascé(e)  Marié(e)

Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)

## ~ AYANTS DROIT ~

**(conjoint et enfants à charge)**

⇒ Consulter le verso du présent formulaire

## ~ RÈGLEMENT DE LA COTISATION ~

Je souhaite adhérer au Comité Social pour l'année **2025** et je règle ma cotisation de **13 €** par :

Chèque  Carte bancaire  Paiement en ligne (site internet)

<https://www.apayer.fr/ctesocialdupersonnelville>

Je ne souhaite pas adhérer au COS pour le motif suivant :

.....

J'autorise le COS à recueillir et à traiter mes données à caractère personnel. Cette autorisation est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par l'association.

Je déclare sincère les informations mentionnées ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et en accepte les termes et conditions.

## ~ CONSENTEMENT LETTRE D'INFORMATION DÉMATERIALISÉE (NEWSLETTER) ~

J'accepte de recevoir la newsletter du COS  
(à l'adresse email renseignée ci-dessus)

Je refuse de recevoir la newsletter du COS

Fait à ..... le.....

Signature

## ~ PARTIE RÉSERVÉE AU COS ~

Enregistrée le : ..... Réglée le .....

Cotisation individuelle  Cotisation groupée avec .....

CB .....  par chèque n° .....  en ligne

## INFORMATIONS CONCERNANT LES AYANTS DROIT DE L'ADHERENT

Le Comité Social ouvre, **sous certaines conditions, certaines prestations et activités** aux ayants droit directs de l'adhérent et à ses ayants droit rattachés :

### **AYANTS DROIT DIRECTS :**

- l'époux (se) ;
- le concubin déclaré ;
- les enfants de l'agent légitimes, naturels reconnus ou adoptés, qu'ils soient à charge ou non de l'adhérent (sous conditions d'âge selon les prestations).

### **Justificatifs à transmettre impérativement au COS :**

- *Mariage : copie du livret de famille pour les nouveaux recrutés*
- *Pacs : notification de pacs*
- *Union libre : dernier avis d'imposition indiquant la communauté de vie des 2 personnes et le nombre de parts fiscales*

### **AYANTS DROIT RATTACHES :**

- les enfants du conjoint fiscalement à charge à la condition expresse qu'ils soient en résidence exclusive au domicile de l'adhérent et à sa charge effective et permanente (sous conditions d'âge selon les prestations).

### **Justificatifs à transmettre impérativement au COS :**

- *Livret de famille du conjoint*
- *Dernier avis d'imposition indiquant la communauté de vie des 2 personnes et le nombre de parts fiscales*
- *Copie du jugement du tribunal précisant la garde de l'enfant concerné*
- *Notification de la CAF éventuellement*

## ~ AYANTS DROIT DE L'ADHERENT ~

### **CONJOINT :**

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Si conjoint adhérent, préciser le service : .....

### **ENFANTS DE MOINS DE 26 ANS DE L'ANNEE EN COURS :**

1/ ..... né(e) le .....

2/ ..... né(e) le .....

3/ ..... né(e) le .....

4/ ..... né(e) le .....

5/ ..... né(e) le .....

### **CAS PARTICULIER D'UN COUPLE FONCTIONNAIRE :**

Dans le cas d'un couple fonctionnaire, tous deux membres adhérents au Comité Social, les enfants figureront sur un seul dossier.